Mieux Comprendre l'Espace

Géovision

Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales

Département de Géographie -Université Alassane Ouattara

N°007, JUIN 2022 ISSN: 2707- 0395

République de Côte d'Ivoire

BP V18 Bouaké 01

Téléphone: (+225) 07 07 06 91 71/ 01 03 59 34 32/ 05 05 05 84 01

Courriel: revuegeovision@gmail.com

Site Internet: www.laboraddys.com

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité**,** Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Dr LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, Chercheur Indépéndant

Dr ADOU Bosson Camille, Géographe, Chercheur Indépéndant

Dr TANOH Ané Landry, Géographe, Chercheur Indépéndant

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplice, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Dr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Instructions aux auteurs

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (D. MOUSSA, 2018, p. 10) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : D. MOUSSA (2018, p. 10).
4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :
- *pour un article :* LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage :* HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses :* DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement

de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue Géovision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. Géovision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI), une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et parait donc deux fois par an (en anglais et en français).

Bouaké, le 16 Septembre 2019

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue Géovision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

APPROCHE DE GESTION DES CONTRAINTES FONCIERES DANS LE DISTRICT DE BAMAKO : CAS DE LA COMMUNE VI, ***Abdramane Sadio SOUMARE [1], Abbass Maïga [2]*** ***9***

CARACTÉRISATION DE L'ACIDIFICATION DES SOLS DANS LA COMMUNE RURALE DE *KOUKA*, AU NORD-OUEST DU BURKINA FASO, ***Jacques KONKOBO[1], Zelbié BASSOLE[2], Joël OUEDRAOGO[3]*** ***27***

ESPACES VERTS ET CADRE DE VIE DANS LA VILLE DE LOKOSSA (BENIN), ***Michael Julio HOUNSOUNOU, Tognidè Auguste HOUINSOU, Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE*** ***39***

PRATIQUE DE RESPONSABILITE SOCIETALE CHEZ LES PRODUCTEURS DE CACAO DANS LE DEPARTEMENT D'AGBOVILLE (COTE D'IVOIRE), ***ASSI Kopeh Jean-Louis[1], ALEBY Aleby Hermann Dimitri[2], OKOMA N'Takpé Kevin[3]*** ***54***

HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT DANS LES AIRES D'ABATTAGE D'ANIMAUX DANS LA COMMUNE DE PARAKOU, ***Sabine Mètohué DAKO KPACHA*** ***71***

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES RÉGIONS À L'ÉPREUVE DE L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DE LA CÔTE D'IVOIRE : CAS DE LA RÉGION DE GBÊKÊ, ***KLO Fagama[1], SAGNON Ibrahima[2], OUATTARA Teninan Hugues[3]*** ***86***

USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS L'AGRICULTURE : CAS DE L'UTILISATION DES HERBICIDES PAR LES PAYSANS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KÉTRO –BASSAM, ***KRA Koffi Siméon[1], KONAN Amani Fulgence[2]*** ***102***

CONSTAT SCIENTIFIQUE ET PERCEPTION PAYSANNE DES EVOLUTIONS RECENTES DU CLIMAT DANS LA COMMUNE DE NAKO : ANALYSE COMPAREE ET STRATEGIES ENDOGENES D'ADAPTATION, ***Gouroumana KAMBIRE[1] ; Noël Touobewere SOME[2] ; Mathias Philippe BAGRE[3] ; Yélézouomin Corentin Stéphane SOME[4].*** ***112***

ANALYSE DE LA CORRELATION ENTRE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET INSALUBRITE DANS LA VILLE D'AGNIBILEKROU (EST DE LA COTE D'IVOIRE), ***Tiendja Rachelle Annick KOMBO[1], Bébé KAMBIRE[2]*** ***128***

ÉTUDE DES FACTEURS D'UTILISATION DES MÉDICAMENTS TRADITIONNELS CHEZ LA FEMME ENCEINTE : CAS DES PATIENTES DU CENTRE DE SANTE URBAIN COMMUNAUTAIRE HENRIETTE KONAN BEDIE (COCODY-ABIDJAN, COTE D'IVOIRE), ***KOUAKOU Kouamé Yves Bory[1], NIAMKE Gnanké Mathieu[2]*** ***144***

RISQUES CLIMATIQUES ET STRATEGIES D'ADAPTATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE OUIDAH, ***Parfait Cocou BLALOGOE*** ***155***

OFFRE ET DEMANDE SCOLAIRE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE BOTRO, ***Amenan Linda Rachelle KOFFI, Ané Landry TANOH et Bi Tozan ZAH*** ***166***

DYNAMISME DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET PLACE DE LA FEMME DANS L'HOTELLERIE DANS LA VILLE DE KORHOGO, ***N'GORAN Kouamé Fulgence*** ***182***

MODELE STATISTIQUE DE PREVISION DE LA PRESENCE DU *V. CHOLERAE* DANS LES COURS D'EAU DE LA VILLE DE DOUALA (CAMEROUN), ***Antoine de Padoue Nsegbe*; André Nana Yankam*** *194*

DE L'APPAUVRISSEMENT DES TERRES À L'APPARITION D'UN COUVERT VÉGÉTAL HÉTÉROGÈNE (DE NOUVELLES ESPÈCES VÉGÉTALES) DANS LA RÉGION DU HAMBOL AU CENTRE-NORD DE LA COTE D'IVOIRE, ***Mathieu Jonasse AFFRO[1], Meglo Alexandre ZO[2], Nambegué SORO[3], Grah Félix BĚCHI[4]*** *210*

LA PRODUCTION ARTISANALE DE L'ATTIEKE A BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE) : ENTRE SOURCE DE REVENU ET POLLUTION DU CADRE DE VIE URBAIN, ***[1.] Yagnama Rokia OUATTARA-COULIBALY, [2.] Diobabie Aicha DIOBA*** *227*

IDENTIFICATION DES ZONES À RISQUES D'INONDATION DANS L'AGGLOMERATION DE LOME, ***WAKIYOU Abaloson [(1)], KABISSA Massama-Esso [(2)] GNONGBO Tak Youssif [(3)]*** *243*

CHALLENGES OF URBAN DYNAMICS ON PUBLIC TRANSPORT IN NIAMEY, ***CHEKOU KORE Elhadji Mohamoud*** *259*

EVOLUTION OF PLUVIOMETRIC CHARACTERISTICS IN ADER (NORTH CENTRAL NIGER) FROM 1951 TO 2016, ***ABDOU BAGNA Amadou*** *273*

MODES D'ACCES DES FEMMES A LA TERRE SUR LE PLATEAU ADJA AU SUD-OUEST DU BENIN, ***Hervé DOSSOUMOU [1], Sevegni Brice TCHAOU [1], Waïdi SEYDOU [1, 2], Ibouraïma YABI [1, 2], Marcel HOUINATO [3]*** *281*

ACTIVITÉS MÉCANIQUES ET ITINÉRAIRES THERAPEUTIQUES DES MÉCANICIENS DE LA VILLE DE BOUAKÉ (COTE D'IVOIRE), ***KONAN N'Zue[1], KONE Tanyo Boniface[2]*** *298*

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DE LA PROSTITUTION CHEZ LES FEMMES À BRAZZAVILLE, ***Jovial KOUA OBA*** *310*

EFFETS DE LA CROISSANCE URBAINE DE BAMAKO (MALI) SUR LES ESPACES AGRO-PASTORAUX DE SES COMMUNES PÉRIURBAINES, ***SORY IBRAHIMA FOFANA*** *324*

LES IMPLICATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ANACARDIER ET L'ACCÈS AU FONCIER RURAL DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ (CENTRE-NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE), ***SORO Dotieha Firmin[1] , YEO Namongo[2]*** *341*

CARTOGRAPHIE DES ZONES POTENTIELLES FAVORABLES À L'EXPLOITATION DES EAUX SOUTERRAINES PAR ANALYSE MULTICRITÈRE DANS LA RÉGION DE LA BAGOUÉ (CÔTE D'IVOIRE), ***Kone Karnon[1], Silué Gnininchonfanni Anselme[2], Soro Nambegue[3]*** *361*

DIVERSITÉ, STRUCTURE FLORISTIQUE ET DÉGRADATION DES FORMATIONS VÉGÉTALES DES RÉSERVES DE FAUNE DE BONTIOLI, SUD-OUEST DU BURKINA FASO, ***Touobewere Noël SOME[1], Gouroumana KAMBIRE[2], Diakalya TRAORE[3], SOME Yélézouomin Stéphane Corentin[4]*** *381*

LES IMPLICATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ANACARDIER ET L'ACCÈS AU FONCIER RURAL DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ (CENTRE-NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE)

SORO Dotieha Firmin[1] , YEO Namongo[2]

1 -*Doctorant en géographie, Université Alassane Ouattara, dotieha1989@gmail.com*

2- *Doctorant en géographie, Université Alassane Ouattara, namongoyeo725@gmail.com*

Résumé :

Le département de Bouaké a servi de rampe de lancement à la vulgarisation de certaines spéculations comme le coton et le tabac. Les entraves relatives à la pratique de ces cultures ont engendré successivement une baisse de la production, puis une désutilité en matière de développement. L'abandon progressif de ces spéculations a réduit les possibilités de diversification agricole, plongeant un peu plus les agriculteurs dans un état de paupérisation. L'intérêt prononcé des industriels pour la noix de cajou a conduit à son adoption dans les savanes ivoiriennes.

Dans le département de Bouaké, sa production connait un essor.

L'objectif de cette recherche est d'analyser les impacts de la production de l'anacarde dans les terroirs de ce département. La méthodologie adoptée est principalement constituée d'enquêtes de terrain à travers des questionnaires adressés aux producteurs agricoles, ainsi qu'aux structures en charge du monde rural. Un échantillon de 385 paysans a été retenu à cette fin, dans 12 villages répartis équitablement dans ce département.

Les résultats révèlent que la production de l'anacarde est en vogue, avec une production qui est passée de 14 849 tonnes en 2012 à 19 258 tonnes en 2018. Cette culture se réalise sur des terres dépourvues de certificat foncier (77%). Son essor est resultable de la flexibilité d'accès à la terre dont 59% par héritage, ainsi que par le prix d'achat incitateurs qui est passé de 120 francs en 1992 à 350 francs en 2000, soit une progression de 66%. La situation foncière devient préoccupante avec 13% de conflits fonciers.

Mots clés : Anacardier, impacts socio-économiques, foncier rural, conflits fonciers, département de Bouaké

Abstract :

The region of Bouaké was used as Launchpad to the popularisation of some speculations like cotton and tobacco. The enclaves related to the practice of these cultures have entailed a successive decrease in production, and non-useful in the realm of development. The gradual abandonment of these speculations has reduced the possibilities for agricultural diversification, plunging farmers a little more into a state of impoverishment. The interest of industries for cashew nuts led to its adoption in the Ivoirian savannahs.

In the era of Bouaké, the production of cashew is booming.

The objective of this survey is to analyse the impacts of cashew production in that region. The methodology used is chiefly built around field investigation through questionnaires addressed to agricultural producers as well as to structures responsible for the rural domain. A sample of 385 peasants form 12 different villages were participants. The results reveal that the production of cashew is in vogue with an estimated production of 14 849 tonnes in 2012 and 19 258 tonnes in 2018. Moreover, 77% of this culture is made on land without certificate. Its booming results from the flexibility to gain land at a low cost and by inheritance. The property conflict (13%) is becoming alarming.

Key words: Cashew, socio-economic impacts, rural land, land conflict, Bouaké era

Introduction

Au lendemain de son accession à la souveraineté nationale en 1960, la quasi-totalité de la population ivoirienne vivait en zone rurale et avait pour activité principale l'agriculture. Le gouvernement ivoirien, sous la conduite du président Félix Houphouët Boigny avait alors pris la décision de faire de l'agriculture, le moteur de la croissance et du développement économique. Cette politique s'effectuant par « pôle de croissance », c'est-à-dire qui repose sur l'exploitation des potentialités naturelles, les zones forestières à écologie favorable à la culture du café et du cacao, ont été privilégiées au détriment de la zone savanicole (J. B. DOLLE, 2009, p. 11).

La région Centre-Bandama a toujours été un cas difficile. Sous la colonisation déjà, elle n'a pu sortir véritablement de son rôle de réservoir de main d'œuvre et accessoirement de bassin vivrier. Pendant la phase de développement placée sous le signe des équilibres régionaux, le Centre-Bandama présentait toujours des problèmes difficiles de décollage, aggravés par la croissance et l'instabilité démographique (A. A. HAUHOUOT, 2002, p. 58).

Dans l'optique de corriger ces inégalités, il a été instituée une politique d'aménagement du territoire, sous la houlette de l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama créée en juillet 1969 au Centre. Ce projet avait pour principal objectif, de favoriser un rééquilibrage des ressources et des densités humaines (P. CELLIER, 2007, p.7). Cette politique a permis la mise en place et le développement des agro industries.

Le département de Bouaké n'exclut pas à ce projet. En effet, la région a bénéficié de l'apparition de la filière coton, à laquelle se sont greffées des cultures vivrières telles que le riz dans les pratiques agricoles des populations. Ce qui a été bénéfique pour les populations locales.

Aussi, l'adoption de la culture de l'anacarde au début des années mille neuf cent quatre-vingt-dix par les populations, qui s'inscrivait prioritairement dans une perspective de reboisement des régions savanicoles, a connu un franc succès chez les populations locales. Cet engouement se traduit par la production sans cesse croissante, qui est passée de 14 849 tonnes en 2012 à 17 926 tonnes en 2016 (ANADER, 2018, p. 3).

Toutefois, à ce dynamisme économique, correspondent des modifications rapides des systèmes de production agricole, et localement, les premiers signes de dégradation des ressources naturelles. Les tensions entre les différents acteurs, de la production agricole qui en émanent, ne sont que l'expression d'une pression foncière, et de l'enjeu économique devenu grandissant avec la culture de l'anacardier.

Face à cette situation, il serait convenable de réfléchir sur la gestion des terres agricoles dans le département de Bouaké. Ainsi, la présente étude pose le problème de la disponibilité foncière induite par la culture de l'anacarde dans le département de Bouaké. Il convient alors de se demander, comment la production de l'anacarde engendre-t-elle la crise foncière dans le département de Bouaké? Telle est la principale interrogation qui fonde cette étude.

Pour résoudre ce problème, il importe de s'interroger sur les préoccupations suivantes :
Quelles sont les caractéristiques de la production de l'anacarde dans le département de Bouaké ?
Quels sont les facteurs explicatifs de l'essor de cette culture dans le département de Bouaké ?
Comment cet essor impacte-t-il l'évolution du foncier, et le bien-être dans ce département ?

1-Données et méthodes

La collecte de données a nécessité une enquête de terrain, puis l'élaboration d'un échantillon tant au niveau spatial qu'au niveau de la population.

1.1- L'enquête de terrain

Pour les besoins de l'enquête, le recours au questionnaire ainsi qu'au guide d'entretien, ont été d'un apport sans faille dans l'éclaircissement des interrogations, et des paramètres qui concourraient à la compréhension du phénomène étudié. Le questionnaire a été soumis aux agriculteurs, puis le guide d'entretien adressé aux structures en charge du monde rural (ANADER, Direction Régionale de l'Agriculture). Elle s'est déroulée du 03 Juin au 29 Août 2019.

1.2- L'échantillon au niveau du cadre spatial

Dans l'incapacité de sillonner l'intégralité des villages constituant le département de Bouaké, nous avons jugé opportun de recourir à un échantillon. C'est donc assez logiquement que nous avons opté pour la méthode dite de choix raisonné. Il s'agit pour nous de choisir les localités à enquêter à partir de critères pertinents, qui décrivent leurs particularités.

D'abord, le choix de ces localités s'est fait selon la taille démographique des localités (choix des villages densément peuplés ou non). Nous avons choisi autant de villages beaucoup peuplés, que de villages peu peuplés.

Ensuite, nous avons jugé important de tenir compte des quatre points cardinaux, pour choisir les villages à enquêter. Ainsi, la structuration de l'espace d'étude a permis d'effectuer un choix optimum, afin d'assurer la représentativité géographique des terroirs du département de Bouaké. Ce procédé s'inscrit dans l'optique d'éviter de circonscrire notre étude dans un espace géographique limité, en réduisant du même coup les autres zones au mutisme.

Enfin, les évènements qui marquent le quotidien des agriculteurs nous ont interpellé. Il s'agit des conflits fonciers dont nous avons eu « vent », via les médias et surtout par nos amis. Outre cet aspect, la présence de cultures pérennes notamment celle relative aux plantes ligneuses, telle que l'anacarde a également été un facteur incitateur aux choix des localités à enquêter. Ainsi, nous avons choisi en fonction de tous ces critères, quatre villages dans la sous-préfecture de Bouaké, puis deux villages dans les autres sous-préfectures que compte le département de Bouaké. Nous avons alors douze (12) villages d'enquête comme le montre le tableau 1 ci- après.

Tableau 1 : Présentation des villages d'enquête

Département	Sous-préfecture dans laquelle le village enquêté est choisi	Nombre de villages par sous-préfecture	Nom des villages choisis par sous-préfecture
Bouaké	Bouaké	4	Kouassiblékro, Afounvassou, Kouakro, Allakro
	Bounda	2	Sokouamekro, Kouadianikro
	Brobo	2	Koffi-Koffikro, Attrokro
	Djebonoua	2	Adjekro, Lokassou
	Mamini	2	Bobokro, Fetekro
Total	5	12	

Source : Nos enquêtes, 2019

1.3- L'échantillon au niveau de la population

Pour déterminer l'échantillon représentatif des agriculteurs du département de Bouaké, dans le cadre de notre étude, nous avons utilisé les données de populations du Recensement Général de Population et de l'Habitat de 2014, émanant de l'Institut National de la Statistique. Pour déterminer le nombre d'agriculteurs représentatifs à enquêter nous avons utilisé la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2 (PQ) N}{[e^2 (N-1) + Z^2(PQ)]}$$

- n = Taille de l'échantillon ;
- N = Taille de la population mère ;
- Z = Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ;
- e = Marge d'erreur ;
- P = Proportion de ménage supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variant entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50% (0,5) ;
- Q = 1 – P.

Application de la formule :

Si on présume que P = 0,50 donc Q = 0,50 ; Á un niveau de confiance de 95%, Z= 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05.

$$n = \frac{(1,96)^2(0,5)(0,5) \times 680694}{(0,05)^2(51\,465 - 1) + (1,96)^2(0,05)(0,05)}$$

n = 385

L'échantillon de 385 individus a ainsi été reparti, selon la proportion des familles linguistiques issue du recensement de la population de 2014. Ce sont : les Akan (37,5%), Krou (1,2%), Mandé-nord (30,7%), Mandé-sud (1,3%), Voltaïque (15,3%), Non ivoirien (13%), Non spécifié (1%). Pour une population départementale estimée à 680 694 habitants, la part de chaque famille linguistique à enquêter par village a été consignée dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : La répartition des individus à enquêter par village selon la famille linguistique

Village	Effectif	Individus à enquêter par famille linguistique							
		Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Voltaïque (Gur)	Non Ivoirien	Non spécifié	Total
Kouassiblékro	1538	25	1	19	1	10	9	1	66
Afounvassou	842	13	1	10	1	5	5	1	36
Kouakro	516	8	0	7	0	4	3	0	22
Allakro	574	9	0	9	0	4	3	0	25
Sokouamékro	569	9	0	9	0	4	3	0	25
Kouadianikro	1082	18	1	14	1	6	6	1	47
Koffi-Koffikro	509	8	0	7	0	4	3	0	22
Attrokro	508	8	0	7	0	4	3	0	22
Adjekro	726	12	1	9	1	4	4	0	31
Lokassou	713	12	0	9	0	6	4	0	31
Bobokro	811	13	1	11	1	4	4	1	35
Fetekro	521	9	0	7	0	4	3	0	23
Total	8909	144	5	118	5	59	50	4	385

Source : INS 2014, nos enquêtes, 2019

Le tableau 2 met en exergue, l'effectif de paysans à interroger par village, suivant la famille linguistique. Ainsi, l'échantillon de 385 paysans à enquêter se compose comme suit : 144 Akan, 5 Krou, 118 Mandé-nord, 5 Mandé-sud, 59 Voltaïques, 50 non ivoirien et 4 individus dont la famille linguistique n'est point mentionnée. A titre illustratif, le nombre d'individus à interroger à Kouassiblékro est de 66 paysans. Les localités à enquêter sont matérialisées à travers la figure 1 ci-après.

Figure 1: La présentation des localités enquêtées

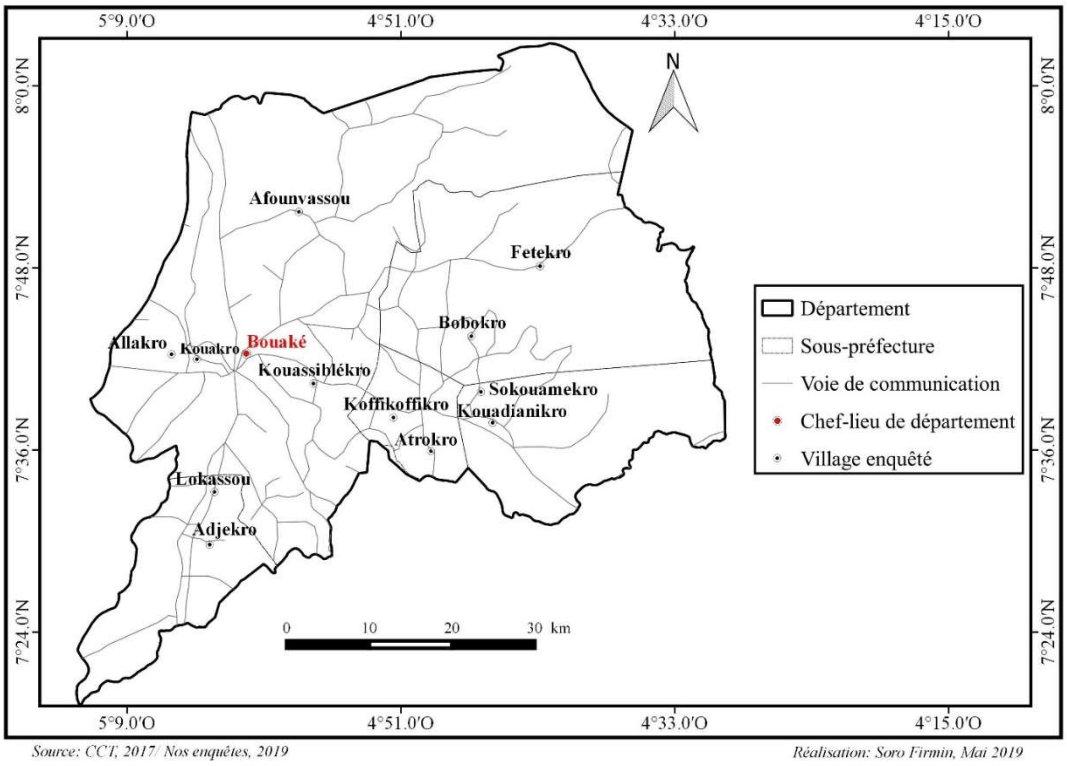

La carte montre la situation géographique des villages enquêtés dans le département de Bouaké.

2. Résultats et analyse

2.1- Les caractéristiques de la production de l'anacarde dans le département de Bouaké

2.1.2- *L'anacardier : Une culture en vogue*

De la famille des Anacardiacées, l'anacardier (*Anacardium occidentale*), appelé aussi pommier de cajou, est un arbuste cultivé pour ses fruits à pulpe connus sous le nom de pomme-cajou ou à anacarde. L'anacardier est une plante qui demande peu de soins, s'adapte à tous les climats et fructifie au bout de 3 à 4 ans. Cette capacité dont dispose l'anacardier à rentabiliser aussi vite l'investissement de la création d'un verger, a conduit à un plébiscite auprès des agriculteurs. Cet engouement se manifeste par des exploitations qui s'étendent à perte de vue. La taille des exploitations dans le département de Bouaké est mise en relief par la figure 2 ci-après.

Figure 2 : Taille des exploitations d'anacarde dans le département de Bouaké

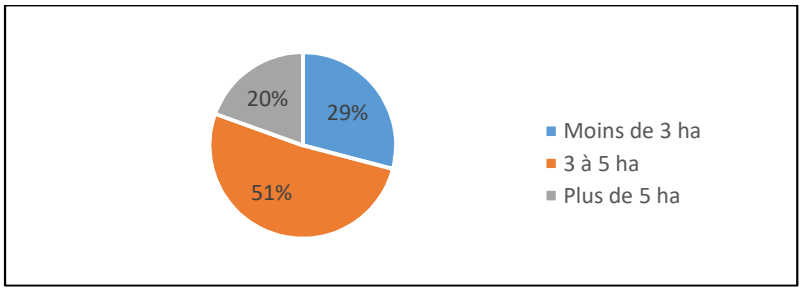

Source : Nos enquêtes, 2019

La figure 2, laisse transparaître un emballement des agriculteurs vis-à vis de la culture de l'anacarde. Ainsi, dans le département de Bouaké, la taille des exploitations comprises entre 3 et 5 hectares sont les plus nombreuses avec une proportion de 51%. Cela est le fait de personnes, qui procèdent à l'augmentation des superficies culturales en anacardier au fil des années.

Ensuite, 29% d'agriculteurs ont une exploitation de taille inférieure à 3 hectares. Ce sont en général des personnes qui sont récemment entrées dans la culture de cette plante.

Enfin, 19% d'agriculteurs ont une exploitation dont la taille est supérieure à 5 hectares. Ce type d'exploitation correspond à l'exploitation familiale, avec à sa tête un chef de ménage qui dispose de sa progéniture et éventuellement de ses neveux comme main d'œuvre. C'est surtout le fait de personnes qui ont très tôt compris, ce que représenterait l'anacarde pour les paysans de la zone savanicole, à l'instar de ce qu'est le cacao pour les paysans du Sud du pays.

2.1.3- Un effectif de producteurs couplet d'une production sans cesse croissante

La culture de l'anacardier semble concordée avec les attentes des agriculteurs qui dorénavant peuvent se prévaloir du titre de planteur, qui jusqu'à un passé récent était spécifiquement réservé aux agriculteurs de l'espace Sud du pays. Cela se matérialise dans les statistiques à travers une croissance tant au niveau des superficies, que des agriculteurs qui s'y adonnent. Le tableau 3 ci-après met en évidence, l'évolution des statistiques concernant cette arboriculture durant ces sept dernières années.

Tableau 3 : Statistique de l'anacarde dans le département de Bouaké

Année		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production	Bouaké	7028	7731	8964	8974	8856	9033	9440
	Brobo	1416	1557	1467	1614	1549	1814	1905
	Bounda	788	867	1184	1302	1236	1370	1449
	Djébonoua	3035	3339	3350	3685	3456	3502	3559
	Mamini	2582	2840	2723	2895	2829	2871	2904
Total		14849	16334	17688	18470	17926	18589	19258
Superficie	Bouaké	19545	19740	20010	20173	20210	20374	21073
	Brobo	3160	3192	3275	3308	3680	3717	4253
	Bounda	1760	1778	2643	2669	2983	3012	3235
	Djébonoua	6775	6843	7478	7552	7715	7792	7945
	Mamini	5763	5820	6078	6138	6315	6378	6483
Total		37003	37373	39483	39840	40903	41274	42988
Effectif de producteurs	Bouaké	7818	7974	8004	8023	8069	8231	8429
	Brobo	1264	1289	1310	1337	1472	1501	1701
	Bounda	704	718	1057	1078	1193	1217	1294
	Djébonoua	2710	2764	2991	3050	3086	3148	3178
	Mamini	2305	2351	2431	2480	2526	2577	2593
Total		14801	15097	15793	15967	16346	16674	17195

Source : ANADER Zone Bouaké, 2019

Ce tableau 4 laisse transparaître à la fois, l'évolution de la production, celle des superficies et l'effectif des producteurs de cajou dans le département de Bouaké. La production de noix de cajou est passée de 14 849 tonnes à 18 470 tonnes de 2012 à 2015. Cette production qui est en plein essor ne peut qu'être salutaire, et enregistre un taux d'accroissement de 24,38%. Dans le même temps, la superficie emblavée est passée de 37 003 hectares à 39 840 ha, soit un taux d'accroissement de 7,66%. Dans le même temps, l'effectif des producteurs a lui aussi connu une hausse, en s'établissant ainsi à 15 967 paysans, contre 14 801 producteurs en 2012 ; traduisant ainsi l'appétence des agriculteurs pour cette arboriculture fruitière, qui se reflète dans le taux de croissance affiché de 7,87%.

Pendant la période couvrant l'année 2015 à 2018, la production a encore connu une hausse allant de 18 470 tonnes à 19 258 tonnes, avec un taux d'accroissement de 4,26% sur cette même période. Le taux d'accroissement est passé respectivement de 24,38% en 2015 à 4,26% de 2015 à 2018 pour ce qui est de la production.

La superficie s'y est arrimée en effectuant un bond de 39 840 à 42 988 hectares, soit un taux d'accroissement de 7,9% de 2015 à 2018. L'effectif des producteurs n'est pas resté en marge de cette croissance en passant de 15 967 à 17 195 producteurs sur cette même période ; soit une croissance de 7,69% de 2015 à 2018. Cette croissance est en régression comparée à celle de la période 2012- 2015. Ce qui n'est pas anodin car le problème de terre se pose avec acuité.

2.1.4- Des parcelles d'anacardier qui n'autorisent pas des emprunts bancaires

La terre étant la propriété « des génies » dans la conception traditionnelle, elle ne peut en aucune manière faire objet de transaction monétaire. L'accès au prêt bancaire est conditionné par des garantis, ou des biens, qui sont mis en hypothèques, et qui sont le gage du prêteur d'entrer en possession de son dû, en cas de manquement. En règle général en Côte d'Ivoire, l'accès au financement de projet reste périlleux aussi bien pour les hommes que les femmes. Cela s'explique par le fait que les banques exigent de solides garanties avant de prêter quoique ce soit (REPCI, 2006, p. 24).

Pour les agriculteurs de Bouaké, d'après les informations qui nous ont été communiquées par certains enquêtés, les banques exigent à défaut de biens mobiliers, l'hypothèque de leur terre, comme condition sine qua non avant un éventuel prêt. Ce qui paraît tout à fait absurde pour les agriculteurs, qui n'entendent pas se faire spolier la terre de leurs ancêtres, qui par nature même est inaliénable.

Aussi, l'immatriculation des parcelles agricoles, qui est un véritable levier pour l'essor des activités agricoles sur le continent européen, peine à se matérialiser dans les pays du Sud, et singulièrement dans le département de Bouaké. En effet, les parcelles dotées d'un certificat foncier sont une aubaine pour des investissements conséquents à long terme. Elles sont les prémisses d'une agriculture dynamique, à laquelle aspirent les économies primaires. Le tableau 5 fait l'état des lieux des parcelles dotées d'un titre foncier dans le département.

Tableau 5 : Parcelles agricoles dotées d'un titre foncier

Sous-préfectures	Bouaké	Djebonouan	Brobo	Total
Nombre de parcelles	155	2	4	161
Superficie (ha)	8257	7,5	19	8283,5

Source : Direction régionale de l'agriculture, Bouaké, 2020

De l'analyse du tableau 5, il ressort qu'à l'échelle du département de Bouaké, 161 parcelles sont dotées d'un certificat foncier. D'après les propos du chef du service foncier rural, ces 161 parcelles correspondent 8 283,5 hectares. Toutefois, elles paraissent très minimes en raison du nombre élevé

d'agriculteurs qui ne disposent pas de ce précieux document. Tout porte à croire que ces parcelles enregistrées, sont l'œuvre d'individus dont les ancêtres furent les premiers habitants des villages concernés. Le département de Bouaké, à l'instar de l'ensemble des départements de la Côte d'Ivoire, ne se distingue pas par son aptitude à enregistrer ces parcelles agricoles. Ce qui est préjudiciable pour l'essor de ce secteur. La figure 3 ci-après met en évidence les agriculteurs concernés par l'immatriculation des terres.

Figure 3 : Typologie des parcelles exploitées dans le département de Bouaké

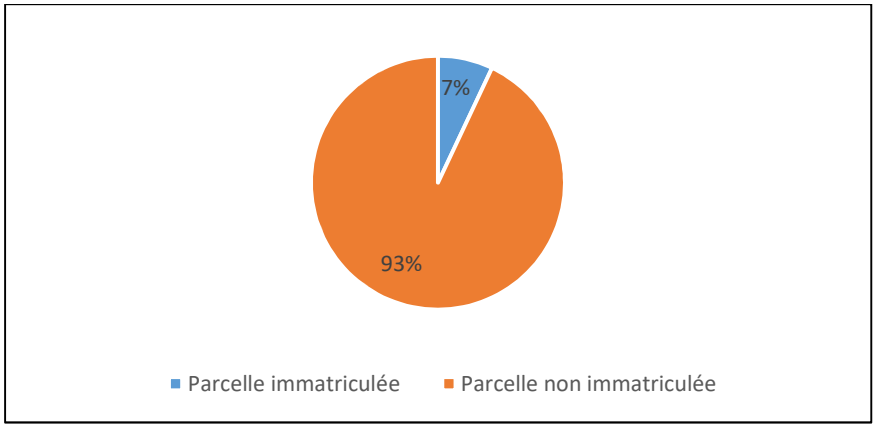

Source : Nos enquêtes, 2019

Il ressort de la figure, une forte proportion de terre n'ayant nullement fait objet d'immatriculation. En fait 93% des terres mises en valeur ne le sont pas ; ce qui n'est pas de bonne augure pour ce qui est de l'initiative gouvernementale entreprise en vue d'y remédier. D'après les propos du chef de service du foncier rural du département de Bouaké, les immatriculations de terres visent deux objectifs principaux. Le premier vise à créer un cadre légal, formel afin de favoriser les investissements de masses dans la mise en valeur des parcelles agricoles, et indirectement, faciliter l'accès aux capitaux privés aux agriculteurs. Le second objectif est de prémunir les campagnes ivoiriennes, des pernicieux conflits fonciers qui les embrasent.

Les parcelles immatriculées sont au nombre de 27 ; ce qui correspond à une proportion de 7%. Cette proportion à elle toute seule, traduit le chemin qu'il reste à couvrir afin d'enregistrer l'intégralité des parcelles agricoles. Ce qui serait bénéfique, en ce sens qu'elles permettraient aux agriculteurs de dépasser cette conception traditionnelle de la terre, qui tourne le dos aux capitaux privés. La figure 4 ci-après met en évidence la situation pour chaque village enquêté.

Figure 4 : La nature des parcelles dans le département de Bouaké

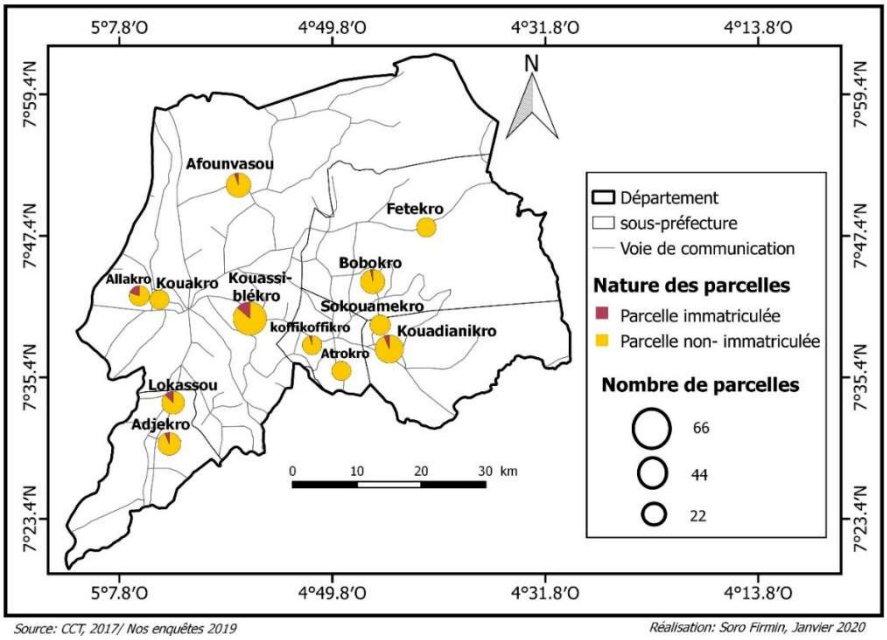

La figure 4 met en évidence le statut juridique des parcelles exploitées. La constatation n'est guère reluisante, quand les agriculteurs titulaires d'un certificat foncier se comptent du bout des doigts. L'immatriculation des parcelles est cependant un gage, pour une agriculture dynamique.

La faiblesse des immatriculations de terres, est de toute évidence imputable aux différentes politiques menées ces dernières années, par les gouvernements successifs. La multitude d'acteurs intervenant dans les opérations d'immatriculation, dont les honoraires sont totalement à la charge des agriculteurs, n'ont que favorisé leur indifférence vis-à-vis des immatriculations de terre en Côte d'Ivoire, et singulièrement dans le département de Bouaké.

2.2- Les facteurs explicatifs de l'essor de l'anacarde dans le département de Bouaké

2.2.1- Une flexibilité d'accès à la terre

La terre constitue l'élément fondamental de la production agricole. De ce fait, elle est au centre de bon nombre de soubresauts en milieu rural. Dans le département de Bouaké, l'accès à la terre est relativement souple avec toutefois, l'influence de l'économie de plantation qui a généré d'autres types d'accès à la terre. En revanche, les femmes sont nettement moins garnies en raison de la prééminence des pratiques coutumières. Lesquelles coutumes dont les autorités politiques, tentent corps et âmes une imbrication avec le système de propriété privé importé de l'occident. L'accès à la terre est protéiforme dans le département de Bouaké, ce qui influe sur le dynamisme de l'activité agricole.

La façon dont sont encore conçus les rapports de l'homme à la terre, plus en termes d'alliance, qu'en termes d'appropriation fait de celle-ci un bien collectif, en principe inaliénable. On ne peut pas vendre la terre, est formel et catégorique le chef du village de Kouassiblékro. Aujourd'hui encore, dans le département de Bouaké, elle n'est l'objet d'aucune transaction financière (Nos enquêtes, 2019). Elle est systématiquement mise à la disposition des individus qui souhaitent assurer leur pitance, s'ils en manifestent le désir. Le fait de refuser l'accès à la terre à toute personne voulant assurer sa survie, peut attiser le courroux de ces hôtes, à savoir les génies. Leurs mécontentements peuvent entrainer des conséquences irréversibles, qui se matérialisent par des productions médiocres. Les modes d'accès à la terre des exploitants agricoles, ont été consignés dans le tableau 6 ci-après.

Tableau 6 : Les formes d'accès à la terre selon la famille linguistique

Famille linguistique	Héritage	Don	Prêt	Total
Akan	91	42	11	144
Krou	2	3	0	5
Mandé du Nord	71	39	8	118
Mandé du Sud	2	2	1	5
Voltaïque (Gur)	38	16	5	59
Non-ivoirien	20	22	8	50
Non spécifié	3	1	0	4
Total	227	125	33	385
Proportion (%)	59	32	9	100

Source : Nos enquêtes, 2019

De l'analyse du tableau 6, il ressort que le mode d'accès à la terre par héritage est incontestablement le plus répandu dans le département de Bouaké, avec une proportion de 59%. Ensuite vient le mode d'accès à la terre par don. Les agriculteurs qui s'y retrouvent ont une proportion de 32%. Le don et l'héritage sont les modes d'accès à la terre dominant du fait de la dominance de la population autochtone dans les campagnes, ainsi qu'à la grande attention qui est portée au respect de la coutume. La proscription de la monétarisation de la terre par la coutume, explique en partie cette posture des agriculteurs dans leur rapport à la terre.

En revanche, le mode d'accès à la terre par prêt reste significatif avec une proportion de 9%. Cela s'explique par la forte population d'allogènes et d'émigrants qui peuplent ces localités et qui de fait, ne disposent pas de droit de propriété sur la terre. Ces usufruitiers, se font octroyer la terre par la suite d'un engagement. Il est surtout le fait de compromis entre personne qui se partagent les récoltes ; ou de personnes ne disposant pas d'un type particulier de terre comme les bas-fonds, pour développer certaines spéculations. Dans ce cas précis de figure, le propriétaire terrien peut contourner la coutume, en exigeant un pourcentage sur les revenus, que l'usufruitier tirera de l'exploitation de la terre en question.

Pour ce qui est de l'accès à la terre suivant la famille linguistique, il ressort une dominance flagrante du mode d'accès à la terre par héritage. Cela est une évidence quelle que soit la famille linguistique à l'exception des non-ivoiriens, ou le don semble au-dessus de l'accès à la terre par héritage. Ceci étant, sur un effectif de 144 Akan enquêtés, 91 ont accédé à la terre par héritage, contre 71 Mandé du Nord pour 118 individus enquêtés.

Pour ce qui est des Voltaïques, sur 59 enquêtés, 38 individus ont accédé à la terre par héritage, contre 16 par don. En revanche, chez les non-ivoiriens le don vient en tête avec 22 modes d'accès à la terre contre 20 par héritage.

2.2.2- Des prix d'achat de noix de cajou incitateurs

La culture de l'anacarde apparait comme une innovation, chez les agriculteurs du département de Bouaké. Le renouvellement annuel des plants de culture, qui était l'unique norme en vigueur dans cet espace, a peu à peu ceder du terrain. Le simple fait pour les paysans de tirer des revenus d'une culture chaque année, sans pour autant procéder au renouvellement des plants au début de la saison agricole, est en soi novateur. C'est un avantage indéniable pour ces paysans, accoutumés au replantage annuel.

La culture de l'anacarde n'a en effet cessé de grappiller des places, dans la hiérarchie des cultures pratiquées en Côte d'Ivoire ces dernières années. Elle occupe une place prépondérante dans l'affectation des soles des ruraux. Cela en raison du long passé, qui a marqué l'absence de l'arboriculture dans cette

zone. Cette absence fut préjudiciable en raison des flux de personnes qu'elle a engendrées en direction du Sud du pays, pour constituer une main d'œuvre dans les plantations de café et de cacao. Ce flux d'individus en direction du Sud, appelé communément (six mois) était d'autant plus que nécessaire puisqu'il concourait aux revenus annuels des ruraux.

Les offres alléchantes des prix d'achats des noix de cajou, ont affuté l'appétit des uns et des autres. Désireux de ne pas rester en marge de cette rente, et ainsi tirer profit de cette arboriculture, cela s'est matérialisé par le développement de vergers. Le tableau 7 ci-après met en exergue l'évolution du prix d'achat de la noix de cajou.

Tableau 7 : Évolution du prix d'achat de l'anacarde

Année	1994	2000	2006	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix d'achat	200	350	150	170	200- 300	225- 400	275- 600	350- 600	375- 600	440	500	375	400

Source : FIRCA, 2019 ; Nos enquêtes, 2019

De l'analyse du tableau 7, il ressort que le cours de l'anacarde n'a cessé de fluctuer ces dernières années. Après des débuts timides dans les années 1990, les prix ont connu une envolé notoire.

Il est passé de 150 francs en 2006 à 600 francs CFA en 2016 ; soit un taux d'accroissement de 300%. Ce taux à lui tout seul, en dit long sur cette arboriculture quant elle a restructuré l'économie du septentrion ivoirien.

Aussi, l'intérêt porté par les multinationales à l'égard de cette arboriculture, lui a permis de prendre d'autre proportion. Cela se traduit par les prix d'achat sans cesse en hausse, qui ne sont que la résultante de la concurrence engendrée par cette arboriculture. Les prix d'achat sans cesse variant au cours d'une même saison, n'ont rien enlevé à la convoitise dont elle fait objet. De 2016 à 2020, les prix ont de nouveau slalomé ; ce qui n'est pas anodin. En effet, à l'image des autres spéculations, le marché de l'anacarde évolue aussi suivant l'offre et la demande, qui décide d'une évolution des prix à la hausse ou à la baisse.

2.2.3- L'anacarde : Une culture qui fait preuve d'une attention particulière

La mise en place des plantations d'anacarde s'est effectuée sans le concours de l'ANADER. Pris de court par l'initiative paysanne à l'image du ministère de l'agriculture, cette agence tente dorénavant de rectifier le tir, en divulguant des conseils de développement harmonieux des plantes aux agriculteurs.

La définition d'un itinéraire de planting en a été l'élément fondamental, pour permettre un bon développement des arbres et améliorer leur productivité.

Aussi, pour permettre aux agriculteurs de faire valoir leur droit, et ainsi tirer le meilleur parti de leurs récoltes, les agents de l'ANADER tentent de les organiser en comité. Le tableau 8 ci-après met en exergue les efforts de l'ANADER, afin d'organiser les agriculteurs et dynamiser la production.

Tableau 8 : Assistance aux producteurs de noix de cajou

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de producteurs	15 793	16 109	16 347	16 674	17 193
Nombre de comités villageois créés	94	116	133	162	183
Nombre de producteurs organisés en comité	6 317	6 712	7 784	8 337	8 597
Nombre de conseillers agricoles ANADER	19	19	21	22	25
Nombre de producteurs touchés par les formations	4 889	6 884	2 858	2 200	1 625

Source : ANADER zone Bouaké, 2019

L'analyse du tableau 8 laisse entrevoir, un effort prononcé des autorités afin d'organiser la filière anacarde. Le nombre de producteurs est passé de 15 793 individus en 2014 à 17 193 individus en 2018. Le nombre de comités villageois créés est passé de 94 en 2014 à 133 en 2016. Puis de 133 comités à 183 en 2018 ; soit près du double du nombre de comités de 2014.

Le nombre d'agriculteurs organisés en comité villageois est passé de 6 317 en 2014, à 8 597 individus en 2018, soit un taux de croissance de 36%. Cette organisation est loin d'être fortuite et pour cause, la divulgation des informations relatives au standard en vigueur pour la culture de l'anacarde trouve un écho favorable. Aussi, sont-elles de bons augures, en raison du fait qu'elles permettent aux agriculteurs d'effectuer des ventes groupées. Enfin, de par ces comités, ils peuvent facilement bénéficier de crédits agricoles, et plus particulièrement de l'aide à la production de noix de cajou.

Le nombre d'individus ayant reçu une formation de la part de l'ANADER, n'a cessé de varier dans le temps. Le paroxysme a été atteint en 2015 avec 6 884 individus contre un effectif de 4 889 agriculteurs en 2014. Ce nombre d'agriculteurs après avoir atteint son plus haut degré, a abordé une pente descendante, pour se situer à 1 625 agriculteurs en 2018. Cette réduction du nombre d'agriculteurs touchés par les formations, s'explique en partie par la diffusion de bouche à oreille des techniques culturales relatives à la culture de l'anacardier. Cette technique de diffusion de l'information s'avère d'une redoutable efficacité, dans la mesure où elle permet aux uns, c'est-à-dire les agriculteurs ayant reçu une formation d'enseigner à leur tour les autres.

2.3- l'impact socio-économique de l'essor de l'anacarde dans le département de Bouaké

2.3.1- L'impact social de la dynamique de l'anacarde dans le département de Bouaké

2.3.1.1- Une situation foncière préoccupante

Les individus ont depuis des lustres eu recours à la nature pour subvenir à leur besoin, même les plus élémentaires. L'activité agricole se trouve dans la ligne de mire des humains, en raison des perspectives plutôt bonnes qu'elle augure. Les activités agricoles ont toutes en commun la terre, qui constitue le support indispensable à leurs réalisations. De ce fait, elle est le pylône autour duquel gravitent l'ensemble des activités humaines. L'attribut de mère nourricière que les autochtones du département de Bouaké l'affuble, ne relève pas du hasard.

La forte croissance démographique que connait la Côte d'Ivoire en général, et spécifiquement le département de Bouaké, n'est pas sans impacter le quotidien des ruraux. En effet, elle est bénéfique, dans la mesure où les agriculteurs développent des exploitations de type familial. Lesquelles exploitations font appel aux membres de la famille, pour constituer la main d'œuvre. D'autre part, du fait des ressources foncières qui évoluent dans le sens opposé de la démographie, on assiste à

l'amenuisement des terres arables, dont la principale caractéristique est le morcellement des exploitations agricoles. Ces exploitations émiettées entre la fratrie, répondent en réalité aux aspirations des uns et des autres à l'autonomie. La figure 5 ci-après, met en exergue la situation foncière des agriculteurs du département de Bouaké.

Figure 5 : La situation des terres dans le département de Bouaké

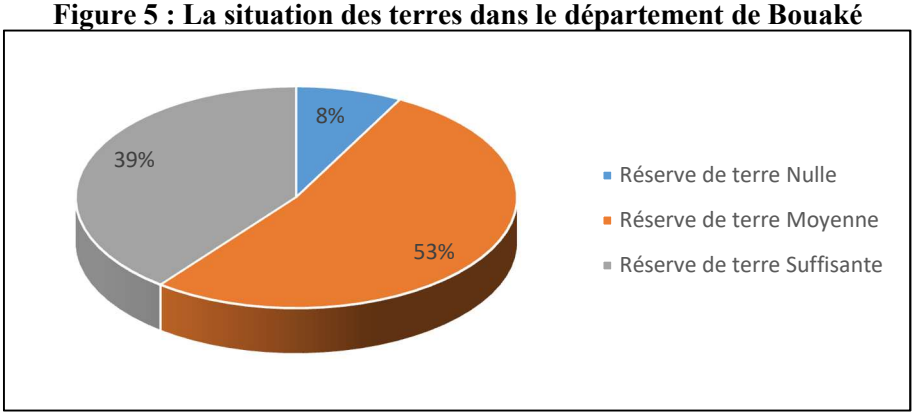

Source : Nos enquêtes, 2019

La figure 5 met en exergue la disposition foncière des agriculteurs du département de Bouaké. Des trois tendances mises en évidence, il apparait très clairement un déclin des disponibilités foncières des agriculteurs. Une frange de la population interrogée, soit 8% stipulent être en rupture de stock. Ce qui nous permet de tirer la sonnette d'alarme, sur cet état de fait. Ce déficit de terre arable interpelle en effet plus- d'un, en ce sens qu'il laisse entrevoir un malaise social à l'avenir. Résultant en partie d'une démographie galopante, et de l'essor des cultures pérennes, notamment l'anacardier, les conversions de terre à cet effet, se sont faites sans mesure conservatoire ou presque. Le besoin de numéraire l'emportant toujours sur les éventuels projets, ces agriculteurs n'ont d'autre choix que de jouer la carte du « tout pour le tout ».

Par ailleurs, 39% d'enquêtés affirment disposer d'une quantité suffisante de terre, contre 53% qui en disposent de taille moyenne. Cette tendance plutôt encourageante, est liée à la culture de l'économie de plantation, qui est relativement nouvelle dans le département de Bouaké, comparativement à la zone forestière. L'amenuisement des réserves foncières, a été en grande partie accéléré par l'essor de l'anacardier. Toutefois, il ne faut en aucune manière procéder à l'incrimination systématique de cette arboriculture fruitière, dans la mesure où les déplacements des aires culturales, dus en grande partie à la culture de l'igname, sont des facteurs à considérer également.

2.3.1.2- Des relations fraternelles doublées d'égoïsmes

En Côte d'Ivoire, et spécifiquement dans le département de Bouaké, la famille est le support autour duquel gravite l'activité agricole. De ce fait, elle est qualifiée d'activité de type familial.

Dans ce département, la gestion foncière ne se réduit pas à la distribution, et à la circulation des droits sur la terre et les ressources. Les rapports entre migrants et autochtones d'une part, et sur les transactions foncières d'autre part, ont laissé dans l'ombre les enjeux intra-familiaux et inter-générationnels du foncier. Pourtant, il existe des liens forts entre ces dimensions et les crises foncières dans le département de Bouaké.

La volonté propagandiste des exploitations agricoles, notamment avec l'adoption des cultures pérennes, spécifiquement l'anacardier a fini par exacerber les tensions aussi bien intrafamiliales, qu'extrafamiliales en milieu rural. Cela est sans doute la résultante d'une gestion foncière, qui n'inclut pas suffisamment les membres de la famille. Certaines tensions naissent lorsque des membres de la

famille, tendent à céder de façon excessive en faire-valoir indirect les terres du domaine familial. D'autres témoignent de tensions entre fratries, dans le cas des ménages polygames. D'autres conflits enfin font apparaître de fait, des contestations d'héritage. Le plus souvent, l'enjeu intra-familial que constitue le contrôle de la rente foncière apparaît clairement.

L'autre fait marquant, est lié à la principale caractéristique des logiques coutumières de la gestion foncière, qui se retrouve donc au centre des conflits fonciers. Il s'agit de la volonté des groupes familiaux de garantir à leurs descendants un accès suffisant à la terre. De ce fait, aucune portion ne peut et ne doit être cédée de quelque manière que ce soit, même au péril de sa vie. Cette volonté de ne rien céder à, et pour qui que ce soit, des parcelles considérées comme faisant partie intégrante de son patrimoine, est typique des conflits intrafamiliaux.

La figure 6 ci-après met en évidence, la nature des conflits dans le département de Bouaké.

figure 6 : Typologie des conflits fonciers dans le département de Bouaké

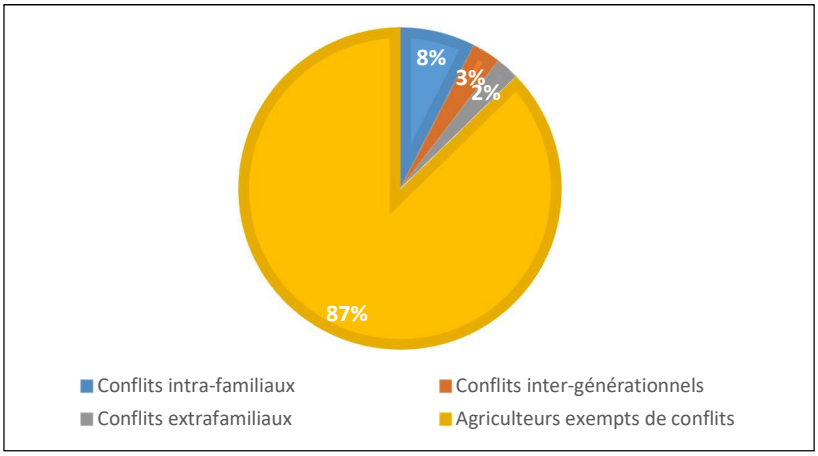

Source : Nos enquêtes, 2019

La figure 6 laisse entrevoir, trois niveaux d'observance des conflits fonciers dans le département de Bouaké. Á cet effet, il ressort des suites de nos enquêtes, que les conflits fonciers s'élèvent à hauteur de 13% dans leur ensemble.

L'analyse de la figure ci-dessus montre que 3% des conflits fonciers sont d'ordres inter-générationnels. Ce taux peu élevé s'explique par les nombreuses discordes qui minent les relations fraternelles, notamment pour le contrôle du patrimoine foncier. Les uns entendent confisquer, sinon écarter les cadets de la gestion du patrimoine ; tandis que les autres (cadets) n'entendent pas se laisser spolier la richesse familiale. Toutefois, la sacralité de la structure familiale finit par l'emporter, sur les éventuelles dégradations accrues qui pourraient entrainer un drame.

En revanche, 8% des conflits fonciers sont d'ordres intra-familiaux. Ces conflits intra-familiaux, résultent d'une mauvaise délimitation, voire une méconnaissance des terres par les descendants de chaque lignage protagoniste. Par contre, 2% des conflits fonciers sont d'ordres extrafamiliaux. Cela est le fait de particuliers qui ont des limites de parcelle qui prête à discussion. Á ceux-ci, s'ajoute les querelles isolées entre agriculteurs et éleveurs, dont l'explication résulte dans le refus catégorique des agriculteurs, de voir le bétail paître sur leur parcelle après les récoltes. Á cela, s'ajoute le fait que la divagation du bétail sur les parcelles culturales, rend le labour pénible d'une saison à l'autre.

2.3.2- L'impact économique de l'anacarde

2.3.2.1- Une culture pourvoyeuse de devise

L'introduction de l'anacardier dans le département de Bouaké, d'abord comme arbre de reboisement, puis comme une culture à part entière, a été bénéfique pour les ruraux. Au revenu auparavant centré sur celui des produits vivriers, s'est greffé celui de l'anacardier.

L'adoption de cette plante par les agriculteurs, a permis de freiner le phénomène des migrations saisonnières, qui étaient une des caractéristiques fondamentales de cet espace.

Avec l'adoption de l'anacarde, des perspectives sont apparues. Etant l'unique culture pérenne, capable d'être pratiquée dans cet espace, les agriculteurs s'y sont adonnés en mettant sur place, des vergers aux superficies conséquentes.

Les résultats de ces initiatives ne se sont pas fait attendre. La principale conséquence a été la revalorisation des revenus des paysans, à travers les revenus générés par l'anacarde. Dès lors, les migrations en direction des zones forestières ont été sérieusement impactées. Ces séjours qualifiés de « six mois » sont dorénavant perçus comme des pertes de temps. La figure 7 ci-après met en exergue, les revenus tirés de la noix de cajou dans le département de Bouaké.

Figure 7 : Les revenus de l'anacarde en 2018 dans le département de Bouaké

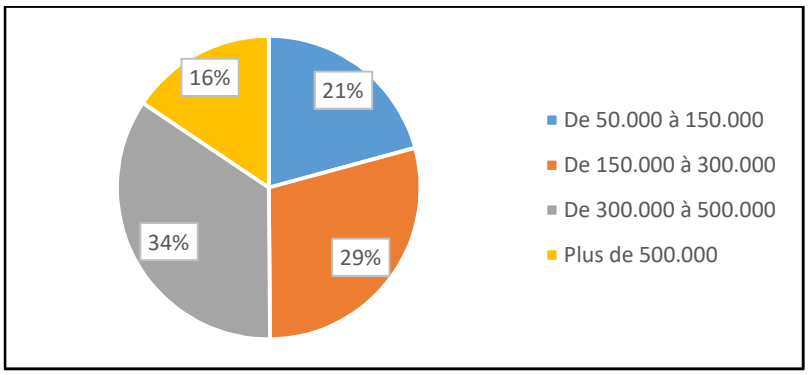

Source : Nos enquêtes, 2019

De l'analyse de la figure 7 ci-dessus, il ressort d'une observation d'ensemble, que 193 individus interrogés ont obtenu des revenus supérieurs à 300.000 francs CFA. Á voir plus près, il saute à première vue que 133 individus ont obtenu des revenus compris entre 300.000 et 500.000 francs CFA, contre 112 individus qui ont eu des revenus compris entre 150.000 et 300.000 francs. Ce qui correspond respectivement à 34% et 29% d'agriculteurs.

Par contre, 16% des agriculteurs interrogés, ont obtenu des revenus supérieurs à 500.000 francs CFA. Ces taux élevés s'expliquent en partie, par le prix d'achat rémunérateur fixé par le gouvernement. En effet, le prix d'achat du kilogramme avait été fixé à 500 francs CFA en 2018. Ce qui a permis aux agriculteurs d'en tirer des revenus conséquents. La tranche des sommes perçues permet effectivement de s'en rendre compte. Aussi, le respect du prix planché bord champ, en est pour beaucoup dans l'observance de ces revenus élevés.

Enfin, 80 agriculteurs interrogés ont obtenu un revenu compris entre 50.000 et 150.000 Francs CFA. Ce qui correspond à une proportion de 21%. Ce revenu est purement représentatif des individus, qui ont des parcelles en production il y a peu ; c'est-à-dire il y a moins de cinq ans. Aussi, les agriculteurs qui ont de petites superficies culturales, de l'ordre de deux hectares, voire moins s'y retrouvent.

2.3.2.2- Des agriculteurs qui font de la spéculation

La diversification de l'activité agricole, par l'adoption de l'anacardier, a aussi entrainé une diversification des revenus des agriculteurs. Aux revenus tirés des cultures vivrières, se joint depuis peu, celui de l'anacarde qui joue un rôle très particulier.

Toutefois, la loi de l'offre et de la demande qui gouverne le marché, lorsque survient la campagne de l'anacarde, réserve bien des surprises. La commercialisation des noix fait en effet intervenir plusieurs acteurs, de la collecte jusqu'aux sociétés exportatrices. Dans le département de Bouaké, les coopératives agricoles sont quasiment inexistantes dans les terroirs villageois. Cette absence de culture coopérative dans les mœurs des ruraux, et spécifiquement chez les cajouculteurs est préjudiciable.

La défaillance de l'organisation coopérative des cajouculteurs, ne leur permet pas de peser lourd dans les débats, lorsque s'ouvre la campagne de l'anacarde. N'ayant aucune association leur permettant de parler d'une seule voix, ils subissent la loi des acheteurs.

Dans l'optique de ne pas être la risée du marché, face aux prix d'achat qui parait dérisoire, certains agriculteurs optent pour une solution bien plus que radicale. Cela consiste à stocker une partie de la récolte, en attendant de meilleurs prix, pour ensuite vendre sa production, ou ce qu'il en reste. Le cas échéant, certains agriculteurs vont plus loin, en stockant leur noix jusqu'à la prochaine campagne, pour ainsi bénéficier d'un prix d'achat qui leur parait raisonnable. La figure 8 ci-après, met en évidence les attitudes adoptées par les agriculteurs, lorsque le prix d'achat de l'anacarde n'est pas de leur goût.

Figure 8 : Stratégie commerciale durant la traite de l'anacarde de 2018 à Bouaké

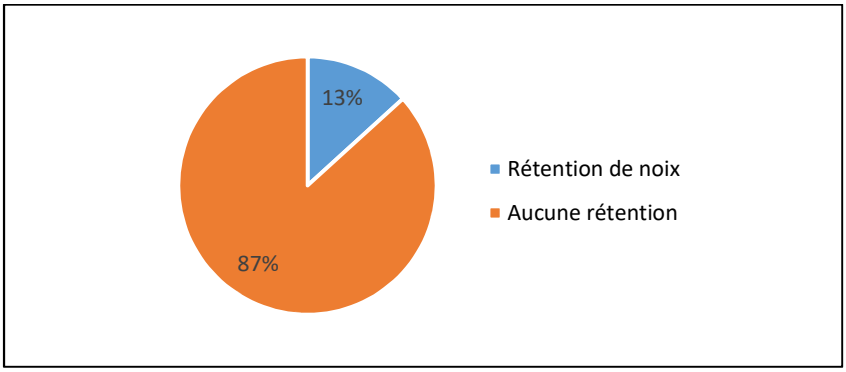

Source : Nos enquêtes, 2019

La figure ci-dessus, montre la tactique adoptée par les cajouculteurs lorsque s'ouvre la campagne de la noix de cajou. Il ressort que 87% des cajouculteurs mettent sur le marché leur stock d'anacarde, sans se livrer à de quelconque spéculation sur les prix. Ce mode d'action n'est pas anodin. En raison de la volatilité du marché, ces individus mettent assez rapidement leur production en vente, afin de bénéficier du prix d'achat fixé par les autorités. Aussi, la demande de noix qui se fait pressante en début de campagne, est favorable aux cajouculteurs en général.

Par contre, lorsque les sociétés exportatrices constituent leur stock d'anacarde, le prix à tendance à tanguer. Cette variation de prix qui intervient durant la campagne, est souvent défavorable aux paysans. Dans ce cas, certains agriculteurs font de la rétention de noix. Ainsi, dans le département de Bouaké, il ressort que 13% d'agriculteurs se livrent à des spéculations. Cette spéculation sur les prix, consiste à retenir une partie de sa production en scrutant l'horizon, afin de détecter une amélioration éventuelle du

prix d'achat. Notons que, les agriculteurs optent pour de tel comportement afin de maximiser leurs revenus.

DISCUSSION

La Côte d'Ivoire a dès son indépendance axé son économie sur les activités du secteur primaire. Jadis, la création de richesses reposait essentiellement sur le binôme café-cacao. Naguère, des bouleversements structurels sont apparus au niveau de l'économie, avec la mise à nu des qualités de la noix de cajou. Les zones savanicoles du Centre et du Nord qui avaient une économie basée sur les cultures vivrières, ont ainsi vu leur économie mutée. Le département de Bouaké qui fait partie intégrante de la région du Gbêkê, n'est pas resté en marge de ce changement, augurant ainsi une recomposition des rapports des hommes à la terre. L'étude révèle que la production de la noix de cajou se fait sur des parcelles qui ne sont pas dotées d'un certificat foncier (93%). Ces résultats sont en congruences avec ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (2017, p. 1). D'après cette étude, 96% des terres en Côte d'Ivoire ne sont pas immatriculée, malgré le vote de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural, dont l'objectif affiché est la certification de toutes les terres rurales, la situation n'a pas beaucoup évolué. Pour le FAO, cet état de fait représente un frein à l'investissement agricole, et plus généralement au développement économique.

L'étude révèle également que le dynamisme que connait l'anacarde résulte de la flexibilité d'accès à la terre (59% par héritage ; 32% par don ; 9% par prêt), puis du prix d'achat qui se trouve être incitateur. Ces résultats sont superposables à ceux mis en exergue par G. KONÉ (2002, p. 102). Il note que dans le village de Kouakro, l'envergure qu'a prise la culture de l'anacardier résulte de la rémunération au kilogramme qui n'a cessé de prendre de l'ampleur. Il atteste que le prix d'achat est passé de 120 francs CFA en 1992 pour s'établir à 350 francs en 2000 ; soit une progression de 66% entre 1992 et l'an 2000. Aussi, les écrits de Y.J.J. KOFFI (2017, p. 137) viennent confirmer les propos de Koné. Dans le cadre de son étude menée à l'échelle de la sous-préfecture de Brobo, sur la culture du teck, l'auteur tire des conclusions actives sur le lien entre le prix d'achat du teck, et sa diffusion dans la paysannerie. Il affirme que, si l'intérêt pour le bois de teck a tardé, il faut noter que dans ces deux dernières décennies, le planteur est conscient de l'apport du revenu de cette activité, qui lui parait satisfaisant. Nos résultats sont aussi superposables avec ceux de H. KONAN *et al* (2016, p. 27). Ils attestent que l'évolution de la culture de l'anacardier, est encouragée par l'entrée sur le marché national des spéculateurs indiens. En effet, cette entrée indienne a entrainé des modifications sensibles dans la pratique culturale, avec la hausse des prix de la noix de cajou.

Pour ce qui est de l'accès à la terre, le département de Bouaké se distingue par ses coutumes qui ne prescrivent pas l'interdiction aux étrangers de planter des arbres, notamment l'anacardier. Militant ainsi à l'essor de cette arboriculture. Ce qui ne va pas de pair avec les résultats de J.-L. ASSI (2014, p.62). Dans le cadre de son étude menée sur la production de l'ananas dans le département de Grand-Bassam, l'auteur met en relief la proscription par la coutume de la culture de toutes les plantes, pouvant entraîner une appropriation durable et définitive du sol aux étrangers, qui servaient de main-d'œuvre dans les plantations de café et de cacao.

Cette étude a aussi permis de mettre en évidence que dans le département de Bouaké, la situation foncière devient préoccupante. A cet effet, les investigations ont montré que 8% d'agriculteurs ont une réserve de terre nulle, contre 53% qui disposent d'une réserve de terre moyenne. Ces résultats reflètent apparemment ceux de Y.J.J. KOFFI (2006, p. 371). Pour KOFFI, l'adoption massive de la culture de l'anacarde dans le Zanzan, est en train de causer un problème de saturation foncière. Cela s'explique par le souci de se constituer un patrimoine source de richesse durable, l'envie de marquer son terrain. Il atteste que les citadins ressortissants de ces villages viennent demander leur part de terre dans le domaine familial et y plante de l'anacarde avant de repartir en ville. D'autres par contre, c'est à dire ceux qui

n'ont pas un emploi fixe en ville viennent au village coloniser leurs terres. Ils y restent soit un bon moment soit même définitivement.

Enfin, l'étude a prouvé que l'anacarde a contribué à améliorer les conditions de vies des agriculteurs. On dénombre 35% d'agriculteurs qui ont obtenu un revenu compris entre 300 000 et 500 000 francs à l'issu de la campagne 2018. Ces résultats vont de pair avec ceux de G. KOFFI *et al* (2016, p. 25). Ils notent que dans la région de Bondoukou, l'anacardier est essentiellement cultivé pour ses biens lucratifs. Pour ces auteurs, la culture de l'anacardier favorise une rentabilité financière pour les populations locales.

En définitive, l'étude indique des conflits fonciers qui concernent 13% des paysans enquêtés. Ils se déclinent entre les conflits Intra-familiaux (8%), inter-générationnels (3%), et extrafamiliaux (2%). Ces résultats sont en partie corroborés par l'étude sur l'anacardier menée par F. AMANI *et al* (2021, p. 37) dans la sous-préfecture de Languibonou (Centre de la Côte d'Ivoire). Pour ces auteurs, la sous-préfecture de Languibonou connaît 89% des litiges fonciers.

CONCLUSION

L'anacardier est une plante ligneuse. Son adoption dans les pratiques culturales des paysans du département de Bouaké a transcendé les usages. L'engouement suscité par cette arboriculture fruitière se matérialise par l'effectif de producteurs qui n'a cessé de croître. Les plantations ont surtout été développées sur des parcelles, qui n'ont nullement pas fait l'objet d'une quelconque immatriculation. L'essor qu'a connu l'anacardier est resultable de la flexibilité d'accès à la terre, qui caractérise cette région, ainsi qu'au prix d'achat alléchant des noix de cajou. Les plantations ayant été développées sans l'aval des structures en charges du monde rural, l'heure est actuellement à la reprise en main. De ce fait, l'anacardier fait l'objet d'une attention particulière, qui se caractérise par la diffusion de conseils agricoles, ainsi que par l'organisation des agriculteurs en comité. Aussi, cette ferveur engendrée par cette culture, a un impact économique bien plus que positif, notamment avec l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Toutefois, elle génère des préoccupations foncières, relatives à la disponibilité des terres arables, ainsi qu'aux conflits fonciers qui entravent le bien-être social.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMANI Assie Felix, KOUAKOU DJaha Nimlan Josiana, KOFFI Yao Jean Julius, Brin Adou Kouabenan, 2021, « Évolution spatiale de l'anacardier et problèmes fonciers dans la sous-préfecture de Languibonou (centre de la côte d'ivoire) », in Géovision, Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, ISSN : 2707– 0395, pp. 23-36.

ANADER, 2018, Statistiques agricoles de l'anacarde à Bouaké, ANADER, Bouaké, Côte d'Ivoire,4 p.

ASSI Kopeh Jean-Louis, 2014, *Étude géographique de la production de l'ananas dans le département de grand-Bassam*, Mémoire de maîtrise de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, pp 57-62.

CELLIER Pierre, 2007, *agriculture et pollution de l'air : sources et impacts,* INRA, Grignon, France, 12p.

DOLLE Jean Baptiste, 2009, *les gaz à effet de serre en élevage bovin*, INRA, pp. 9- 35.

HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Côte d'Ivoire, pp. 71-82.

KOFFI Gnamien Jean-Claude, AFFESSION Adon Simon et NIAMKE Jean Louis, 2016, « Culture industrielle et insécurité alimentaire: Une analyse à partir de l'anacardier dans la région de Bondoukou

(Côte d'Ivoire) », *In international Journal of Moder Engineering research (IJMER),* ISSN : 2249 6645, Iss. II, Vol.6, pp 24-29.

KOFFI Yao Jean Julius, 2006, *Impact écologique et socio-économique de la culture de l'anacarde dans la région du zanzan (Nord-est de la Côte d'Ivoire),* Thèse de doctorat de Géographie, IGT, Université de Cocody, 480 p.

KOFFI Yao Jean Julius, 2017, « Le bois de teck dans la sous-préfecture de Brobo (centre de la côte d'ivoire), in Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, Numéro 2 Juin 2017, ISSN 2521-2125, pp. 125-142.

KONAN Kouamé Hyacinthe, DIOMANDE Gondo et KRA Kouadio Joseph, 2016, « Culture de l'anacarde et nouveau jeu des acteurs du conflit agriculteurs-éleveurs dans la Sous-préfecture de Sahouoau (Nord de la Côte d'Ivoire) », *In IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)*, e-ISSN : 2279-0837, p-ISSN : 2279-0845, Vol.21, Issue 11, Ver.5, pp 24-32.

KONÉ Gérôme, 2002 : *La place de l'anacardier dans la gestion foncière et recomposition des relations sociales : exemple du village de Kouakro (Bouaké*), Mémoire de maîtrise de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 62 p.

LACROIX Éric, 2003, *Les anacardier, les noix de cajou et la filière anacarde à Bassila et au Bénin*, Allemagne, Hamburg, 75p.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2017, *Réussir la sécurisation foncière en Côte d'Ivoire.* Disponible à : https://www. fao. org, consulté le 17 juin 2021, 4 p.